HUMIDITÉ RELATIVE – TAUX ENTRE 60 % ET 70 %

Réception d'une alarme du taux d'humidité relative excessive (+ de 60 %)

- Le technicien en instrumentation/ouvrier/MMF (DST) de garde des installations matérielles reçoit cette alarme sur son téléavertisseur ou son cellulaire

→ Mise en place des procédés nécessaires pour le retour à la normale du taux d'humidité (30 % à 60 %) dans les plus brefs délais

↓

Le technicien en instrumentation/ouvrier/MMF (DST) avise :

↓

<u>De jour ou soir, du lundi au vendredi</u> :
L'infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat du bloc opératoire

- Avise la chef du bloc opératoire
- Communique avec les installations matérielles et demande un temps de résolution de problème

avise ↓

<u>De nuit- fin de semaine et fériés</u>
La coordonnatrice d'activités de soins avise via le rapport de coordination :

- La chef du bloc opératoire
- Avise l'équipe sur place au besoin

↓ avise

- De façon verbale, les chirurgiens et les anesthésiologistes sur place de la problématique du taux d'humidité.
- Retarder les chirurgies le temps de remédier à la situation lorsque le taux est hors normes.
- Demande au personnel en place, de procéder à l'inspection visuelle et/ou tactile des paquets stériles. S'ils sont abîmés ou mouillés (ex. : décollement des étiquettes ou humidité sur le paquet), il ne faut pas les utiliser. On doit remballer le contenu et stériliser à nouveau.
- Demande au personnel en place, de procéder à un examen des surfaces afin de s'assurer que celles-ci soient asséchées et traitées immédiatement à l'aide d'une solution germicide si elles ont été détrempées par la condensation par le personnel du service d'hygiène et salubrité..

S'il n'y a pas d'éléments indiquant un risque de condensation d'eau sur les emballages du matériel stérile, il n'y a pas lieu d'interrompre les activités.